





## EDITORIAL

Bonjour à toutes et à tous

Depuis cet été nous avons tous avancé dans nos vies avec de bons et de mauvais moments.

Pour la marche de la commune, il en va de même, avec des propositions, des idées, des projets, et puis ce qui se passe réellement.

Ainsi, les routes, la place, l'école, l'église, les associations, le syndicat des eaux, le syndicat d'énergie, la Communauté de communes, le Département, la Région, l'Etat, les jeunes, les retraités, les propriétaires, les locataires, les commerçants, et bien d'autres encore ont mobilisé la réflexion, les décisions, la participation et la disponibilité des élus. Des dizaines de projets fusent en permanence de la part de tous. Nous aimerions réaliser tout ce qui nous paraît intéressant. Le temps et l'argent nous manquent : nous choisissons.

Nous avons fait de notre mieux sans oublier nos engagements et nos convictions. Les élus municipaux de Vinezac participent (tous les quinze) activement à la marche des organismes supra-municipaux. Mais ils n'oublient pas notre mission première : faire fonctionner la commune de Vinezac dans l'intérêt général de ses mille cinq cents habitants.

L'organisation des territoires issue de la loi, voulue par le gouvernement, nous oblige à nous impliquer dans le fonctionnement de tous ces organismes si nous voulons servir au mieux les Vinezacois. L'avenir de la commune se joue ailleurs que dans les seuls débats du conseil municipal. Nous y passons beaucoup d'énergie. Non sans difficulté, mais en pensant toujours à la vie de la commune. Les adjoints sont à la manœuvre et ils ne ménagent ni leur temps ni leur énergie pour le service de tous.

En cette fin d'année 2017, nous finalisons l'aménagement de la place du Chalendas. Ce fut (comme souvent) plus long que prévu. Cet espace est simple et fonctionnel. Pour l'organiser, un arrêté municipal fixe des règles qui partent du bon sens pour permettre à tous et à chacun de profiter de l'espace public. Le parking Les Vignes, en dessous de la résidence du même nom, sera aménagé pour venir compléter confortablement l'offre de stationnement et libérer plus d'espace sur la partie centrale.

2018 sera l'année de l'aménagement ouest du village pour retrouver notre tennis, aménager l'espace paysager autour, agrandir le cimetière, réaménager, agrandir et moderniser la salle Alain Rouvière. Nous avons prévu en 2017 des sommes destinées à ces dépenses. Elles seront donc utilisées en 2018. La Région et le Département nous aideront. Cet espace public sera ainsi plus fonctionnel et agréable.

Pour le fonctionnement des services, nous avons aussi du changement avec l'arrivée de Bénédicte Galant au secrétariat, et un nouvel agent à l'Agence postale communale pour janvier.

Je vous donne rendez-vous à la soirée des vœux du 12 janvier 2018 à 19h00 ainsi qu'aux réunions d'information qui suivront, pendant lesquels nous aurons l'occasion de vous fournir des détails sur ces dossiers en cours.

J'espère que la trêve des confiseurs a été pour vous tous un moment convivial et profitable à la réflexion et au repos. Je formule le vœu que 2018 soit une année dynamique pour la commune de Vinezac, pendant laquelle nous continuerons avec détermination sur la voie de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

André Laurent

## Révision du Plan Local d'Urbanisme

La fusion des Communautés de communes et un calendrier ralenti par un planning bien chargé font que la révision du PLU arrive seulement à la fin de la première étape, celle du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de communes du bassin d'Aubenas (CCBA), aura la compétence Urbanisme et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Mais elle n'activera pas de mise à l'étude de ce PLUi. De ce fait, il se peut que Vinezac puisse continuer la révision de son PLU communal. Toutefois ce sera la CCBA qui sera maître d'ouvrage car la commune n'aura plus le droit de financer ce document. En début d'année, la CCBA se prononcera sur son acceptation de continuer notre PLU et nous demandera si nous acceptons de finir ce document avec les services et le financement de la Communauté.

Pour entrer dans le détail de cette procédure, nous programmerons une réunion d'information en début d'année.

A.L.

## La vie du CCAS

Le repas du CCAS a eu lieu le 17 décembre 2017 à la salle polyvalente. Le repas a été préparé par Gilles Charouset et la prestation musicale de Christian Ortuno l'a bien animé !

Le CCAS propose le mardi 6 mars 2018 à 14h30 un spectacle au château Julien avec Henri Blanc, conteur ardéchois ; les plus de 65 ans sont cordialement invités. Un goûter viendra clôturer cet après-midi. Nous vous attendons nombreux pour ce moment de convivialité.

Les membres du CCAS se tiennent à la disposition des personnes pouvant rencontrer des difficultés ou ayant des problèmes pour effectuer différentes démarches administratives. Un rendez-vous peut vous être proposé rapidement ; pour cela contactez le secrétariat de Mairie au 04.75.36.81.20

Raymonde Gébelin

## L'école

110 élèves sont accueillis cette année à l'école. Une cinquième classe a été ouverte et Madame Chazeau a rejoint l'équipe enseignante. La nouvelle salle de classe a été équipée en mobilier et matériel.

Trois personnes faisant fonction d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) interviennent à l'école maternelle : une à temps plein pour la classe de grande section, une à temps plein et une à mi-temps en petite et moyenne section.

La garderie fonctionne dans le hall de l'école aux mêmes horaires que l'année dernière. Des travaux de réfection et de rénovation ont été entrepris : changement des huisseries et isolation des murs.

La sécurité de l'école a été renforcée : équipement d'une alarme et d'un visiophone.

Le restaurant scolaire accueille une cinquantaine d'enfants. Les repas sont toujours servis par API Restauration qui privilégie les produits locaux. Cette année, des repas végétariens sont proposés.

R.G.

## Le mot de la Directrice de l'école

Cette année, nous avons pu bénéficier d'une ouverture de classe grâce à une augmentation de nos effectifs et une action conjointe entre la Mairie, les parents d'élèves et les enseignants.

L'équipe enseignante tenait à remercier chaleureusement la Mairie pour sa forte implication et les moyens qu'elle a mis en œuvre pour l'ouverture de cette classe.



Les cinq classes ont un projet commun pour l'année sur le thème "Apprendre à porter secours". Au travers de petites saynètes ou par l'intermédiaire de la création d'un film d'animation, les enfants travailleront les gestes de premiers secours et la prévention.

En parallèle, quarante-cinq enfants ont pu bénéficier d'un cycle piscine durant la première période.

Tous les enfants se rendront deux fois dans l'année à la médiathèque d'Aubenas.

Grâce au financement de la Mairie à l'action Lire et faire lire et aux bibliothécaires bénévoles de l'association Les Amis de la bibliothèque, les enfants bénéficient d'une lecture chaque semaine et d'un prêt de livres à la bibliothèque.

A l'approche des fêtes de fin d'année, les enfants ont assisté le 15 décembre 2017 à un spectacle proposé par la compagnie locale *Rêve à sons*. Ce spectacle est entièrement financé par la Mairie.



Enfin, dans le cadre de leur projet de classe, l'orientation, les deux sections de maternelle ont le projet de partir en classe découverte à Montselgues, du 14 au 16 mai 2018 pour la classe de PS/MS et du 16 au 18 mai 2018 pour la classe de GS.

Un financement Conseil départemental, Mairie et Amicale laïque a été demandé afin que le reste à payer des parents soit de 40 € pour les deux nuitées.

La Mairie a d'ores et déjà répondu favorablement à notre demande et verse 11 € par enfant et par nuitée.

La Directrice, Florence Cardone

## Des nouvelles de la voirie

2017 a été une année de transition pour la gestion de la voirie communale.

La Communauté de communes du Bassin d'Aubenas a conservé en 2017 le mode de fonctionnement des dépenses de voirie qui était en place pour les communes de l'ancienne Communauté du Vinobre : les communes avaient une enveloppe communautaire avec un montant défini pour chacune. Ainsi, pour 2017, la Communauté de communes a alloué à Vinezac un budget voirie de 83 000 €. Cela nous a permis de reprendre la route du Vieux pont, une portion des routes du Fez, de la Fontaine, de Carlas en enrobé, de faire un reprofilage enduit d'un bicouche pour une partie de la route du Devez et du chemin de Merzelet, des reprises ponctuelles ont été faites sur quelques autres portions de routes.

Pour 2018, la Communauté de communes va adopter le fonctionnement voté en Conseil communautaire. Elle ne financera directement que les dépenses pour les routes classées par elle d'intérêt communautaire. Pour Vinezac, ce seront la route de Chaune et la partie de l'ancienne RD 104 qui va du rond-point de Lanas au croisement de la route de Veyras. Le reste, soit environ 31 km, sera à la charge de la commune. Pour aider à supporter cette charge, la Communauté a toutefois décidé d'allouer un fonds d'aménagement aux communes. Cette somme sera discutée chaque année en fonction des possibilités et des choix de la Communauté. Pour 2018, ce sera environ 35 000 €. La commune pourra utiliser cette somme comme bon lui semble, en investissement.

En fait, nous n'aurons pas beaucoup d'autre choix que de la destiner à l'entretien de la voirie communale, car le montant est bien moindre que les années précédentes : le Vinobre nous allouait autour de 85 000 €.

**Rappel Important**

Refaire les revêtements routiers procure de la stabilité et du confort de roulement mais, malheureusement, cela s'accompagne souvent d'excès de vitesse. Sur nos routes, il est important de rouler à une vitesse raisonnable, que le bon sens doit nous dicter.

Nos routes sont étroites et sinueuses, elles bordent beaucoup d'habitations et sont fréquentées par de nombreux deux-roues et piétons : la prudence s'impose !

En l'absence de signalisation, toutes les routes communales et départementales sur Vinezac, doivent respecter la priorité à droite. Les routes départementales ne sont pas prioritaires sur les routes communales, même dans la traversée du bourg (impasse du Fez haut, Croix des Lauzes, route du Fez, accès à la place de la mairie Denis Tendil, place du Chalendas, route des Auverges).

Xavier Arnaud

**L'église en rénovation**

Le dossier de rénovation de l'église avance petit à petit. Après la perte de temps occasionnée par la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, les opérations administratives sont véritablement engagées. Celles-ci sont rendues plus difficiles par le statut de monument historique classé de notre église.

L'architecte du Patrimoine en charge du dossier est M. Gennaro D'Ambrosio, du cabinet D'ARjhil à Pont-de-Beauvoisin, en Isère. En effet, l'Ardèche ne compte aucun architecte du Patrimoine et il a fallu prospecter dans les départements voisins. La première mission de M. D'Ambrosio était de faire le diagnostic complet de l'état de l'église, ce qu'il a préparé pendant les mois de mai et juin, et parachevé en septembre grâce aux prises de vue aériennes par un drone de l'entreprise Drone Ardèche de Vesseaux. Il s'agit maintenant de rendre compte de ce diagnostic auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour avoir son avis et son aval pour les travaux à envisager. C'est de cet avis que dépendent les subventions de l'Etat, du Département et de la Région auxquelles la commune peut prétendre. C'est aussi cet avis qu'attendent les bénévoles de l'association Sauvegarder pour Transmettre, association déclarée d'utilité publique, qui est partie prenante pour aider à ces travaux par le biais de dons manuels et de souscriptions.

Comme pour toutes les procédures administratives, l'opération prend du temps, mais le dossier est en bonne voie et en de bonnes mains. Bien entendu, nous vous tiendrons informés de son avancée à chaque étape importante, par notre Lettre mensuelle d'information en ligne.

Julie Mallon

**Signalétique d'Intérêt Local**

La municipalité va mettre à jour la Signalétique d'Intérêt Local (SIL), suivant les nouvelles normes. De nouveaux panneaux vont apparaître sur la commune : certains remplaceront des panneaux plus anciens, d'autres signaleront ce qui n'était pas encore indiqué. Des pré-enseignes ou des enseignes qui ne respectent pas la nouvelle réglementation ou la charte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche vont disparaître.

La pose des panneaux se fera en deux temps : les panneaux directionnels (panneaux de routes) et les panneaux indiquant les lieux d'intérêt local (services publics, hébergement et bâtiments d'intérêt touristique) seront posés au premier trimestre 2018.

Un premier panneau Relais Information Service (RIS) sera posé ultérieurement. Ce grand panneau de 1m20 sur 1m60 indiquera le plan de la commune et celui du centre bourg avec le nom des rues et des voies. Y seront indiqués les services proposés sur la commune : les services publics mais aussi les services privés (artisans, commerçants, hébergeurs...) qui en auront fait la demande. Ces derniers recevront prochainement une lettre de la Mairie pour leur proposer ce service.

C'est la société Signaux Girod qui a été choisie pour réaliser ce projet.

J.M.

## Entretien des ruisseaux sur la commune

Au mois de septembre, on nous a signalé qu'un emplacement sur le ruisseau de Boude était encombré de divers objets (branches et troncs d'arbres et d'arbrisseaux, déchets divers...) cela risquait de former un embâcle lors d'une prochaine pluie abondante et de favoriser ainsi les inondations des rives.



Nous rappelons aux riverains qu'ils sont responsables de l'entretien des ruisseaux qui passent sur leur propriété. Il leur incombe de dégager les objets et débris qui peuvent s'échouer sur la rive ou sur des îlots dans le lit des ruisseaux pour éviter, en cas de forte pluie, l'aggravation du danger de débordements. Ni le Syndicat Mixte Ardèche Claire, maintenant GEMAPI (**GE**stion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations), ni la commune ne sont responsables de l'entretien des ruisseaux du territoire de Vinezac.

J.M.

## Modification pour le bulletin municipal

Depuis trois ans, et nous nous en réjouissons, le site municipal est de plus en plus utilisé pour informer directement en ligne et en temps réel les Vinezacois qui sont abonnés à la Lettre mensuelle d'information ; celle-ci les renseigne sur l'avancée des travaux des élus, la vie au village, les activités des associations, les festivités à venir. Cet abonnement gratuit permet aussi de recevoir les informations urgentes en temps réel, par exemple les avis de coupure d'eau ou de fermeture des services publics, grâce à nos Flash-infos.

Le nombre d'abonnés à ces services municipaux grimpe régulièrement : être Village de caractère n'est nullement un frein à l'utilisation de technologies modernes et Vinezac est un village qui vit avec son temps.

Deux bulletins municipaux sur papier par an représentent beaucoup de travail et de frais qui ne se justifient plus tout à fait en raison de cette facilité de communication directe entre Mairie et habitants, ceux-ci pouvant, par le biais du site, faire également part de leurs réflexions et de leurs commentaires. La commission municipale Communication a donc pensé juste de réduire le nombre de bulletins municipaux à un seul, fin décembre/début janvier, pour récapituler les principaux événements de l'année écoulée au village et annoncer ceux qui peuvent être prévus pour l'année à venir. Cela n'empêchera pas d'éditer et de distribuer lorsque c'est utile une simple feuille pour, par exemple, annoncer les événements festifs des mois d'été.

Nous vous rappelons que si vous voulez recevoir en ligne nos Lettres mensuelles d'information et nos Flash-infos, vous pouvez vous inscrire à partir de notre site. Vous n'avez qu'à entrer votre adresse électronique et vous serez automatiquement inscrit. Si vous préférez, vous pouvez aussi venir jusqu'à la mairie et demander à être inscrit. Bien sûr, comme pour toute newsletter, vous pouvez aussi vous désabonner si vous ne souhaitez plus recevoir ces informations en ligne.

Adresse du site : <http://www.vinezac.fr/>

J.M.

## De nouvelles règles de stationnement dans le bourg

Suite à la fin des travaux sur la place du Chalendas, Monsieur le Maire vient de prendre un arrêté sur le stationnement des véhicules dans le centre bourg. Il est consultable sur les panneaux d'affichage municipaux et à la mairie. Nous en rappelons ici les articles principaux.

Une "zone trente" a été créée dans le centre bourg, matérialisée par des panneaux et des marquages sur la D 423, la route d'Uzer et la nouvelle voie reliant la route d'Uzer à la RD 423. La priorité est donnée aux piétons sur cette zone.

Le stationnement des véhicules est interdit en dehors des parkings, ainsi qu'à l'intérieur du vieux village, y compris sur la place de l'église. Quant aux riverains, ils pourront accéder à leur garage sans stationner devant. L'arrêt provisoire pour dépose minute et livraison est toléré.

Il existe des places réservées pour le stationnement des personnes à mobilité réduite sur les trois parkings (Mairie, Chalendas, Les Vignes).

Le plan ci-dessous montre les zones interdites en jaune.



J.M.

Chacun souhaite se garer au plus près de chez lui, mais l'espace public l'est pour tous.

Habiter un village médiéval assez beau pour avoir décroché le label Village de caractère est un privilège qui donne aussi des devoirs et implique des contraintes. Enfin, l'ensemble des travaux a été financé par et pour l'ensemble des contribuables.

## Création d'une Commission Village de caractère : déposez votre candidature !



Le label Village de caractère attire les visiteurs, en saison, mais aussi pendant les week-ends d'automne et de printemps. Selon les enquêtes de l'Agence Départementale de Tourisme (ADT), les visites de villes et de villages viennent en deuxième position pour les activités des touristes en Ardèche. Cela a évidemment des retombées économiques importantes pour le département et les villages en question (commerces et hébergeurs).

Vinezac a le label Village de caractère depuis 1999. La charte qui fixe les conditions de l'obtention et de la conservation du label va être renouvelée, avec de nouvelles exigences. Une commission d'inspection est donc passée pour faire l'état des lieux et donner ses conclusions et ses préconisations.

C'est dans ce cadre que la signalétique dans le bourg va être changée et mise aux normes de la charte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. La réglementation du stationnement à l'intérieur des remparts et aux abords du bourg, si elle n'est pas demandée expressément par le label, va également participer à rendre le bourg et la vie au bourg plus agréable pour tous (voir l'article précédent sur l'arrêté pris par Monsieur le Maire et le plan de stationnement).

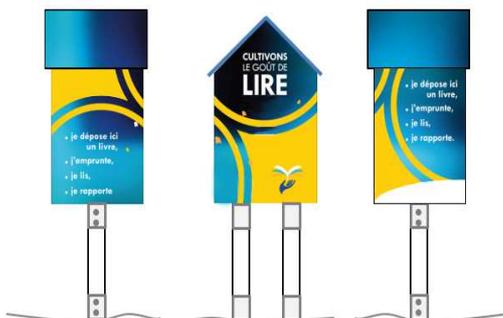
Il a donc paru utile à l'équipe municipale que les Vinezacois participent directement aux décisions à prendre après que les résultats de l'inspection seront connus et qu'ils pourront influencer sur les améliorations et les changements à effectuer. Une Commission extra-municipale Village de caractère va donc voir le jour en 2018. Elle aura pour mission de faire des propositions et d'en discuter pour améliorer l'accueil des visiteurs, la vie des habitants : être Village de caractère ne signifie pas devenir un village musée. Les propositions de cette Commission seront délibératives, le Conseil municipal gardant le pouvoir décisionnel.

Nous aimerions qu'elle soit composée de quatre habitants du bourg et de quatre habitants des quartiers, si possible de quartiers répartis sur quatre points différents de la commune. S'y ajouteront deux élus.

J.M.

**Si vous êtes intéressé.e pour participer aux travaux de cette commission, déposez votre candidature en mairie jusqu'au 11 février 2018 : il nous faut vos coordonnées complètes (Nom, prénom, adresse dans le village, téléphone et adresse mail) et quelques mots expliquant votre volonté d'intégrer la Commission.**

## Boîte à livres



Vinezac aura bientôt sa boîte à livres. Vous avez sûrement vu dans d'autres communes des exemples de cet outil collectif de partage des livres : des cabines téléphoniques transformées, comme à Ailhon ou Labeaume, ou de grosses boîtes en bois, fabriquées simplement, comme à Berrias.

Ce phénomène séduit de plus en plus de communes, ce qui est réjouissant pour la culture : le livre est le premier instrument, le plus facile, le plus abordable, pour aller à la connaissance et au plaisir.

La boîte à livres est une "bibliothèque" installée sur un lieu public, où les livres sont partagés par les habitants d'une même commune ou d'un même quartier, déposés par des lecteurs qui veulent faire partager leurs plaisirs de lecture à leurs concitoyens. On prend le livre, on le garde ou on le remet dans la boîte, on pense à donner les documents qu'on a fini de lire et qui peuvent intéresser d'autres lecteurs, des très jeunes aux très vieux.

La boîte à livres de Vinezac, en bois et sur deux "pattes" est en cours de fabrication dans les ateliers municipaux. Elle sera installée sans doute au printemps, sur la place du Chalendas, dans l'espace du square entre la maison Boissin et l'EHPAD Le Chalendas, pour de bonnes lectures sous le mûrier ou à la maison. La bibliothèque municipale enclenchera le mouvement en déposant des livres donnés déjà par des abonnés et qui n'ont pas trouvé place sur ses étagères.

J.M.

Si vous ne trouvez pas votre bonheur de lecture dans la boîte, n'oubliez pas que Vinezac a une bibliothèque municipale bien fournie, qui ouvre trois fois par semaine, sous la mairie.

## Du changement au secrétariat de Mairie



Une nouvelle secrétaire est arrivée à la mairie le 6 novembre 2017. Il s'agit de Bénédicte Galant, antérieurement à la mairie de Chassiers.

Chloé Dias et Charlotte Radeschi, qui finissent respectivement leur contrat d'emploi d'avenir et emploi aidé, quittent la mairie pour d'autres orientations. Nous leur souhaitons bonne chance et les remercions pour le travail fourni.

Une autre personne rejoindra sous peu l'équipe pour l'accueil à l'agence postale et le restaurant scolaire.

Ce changement entraîne des modifications dans les horaires d'ouverture de la mairie et de l'Agence postale (voir p.16).

## Des services itinérants à Vinezac

Trois services itinérants seront proposés à Vinezac au premier trimestre 2018.

### Centre de loisirs itinérant

Le centre itinérant de loisirs de la Communauté de communes du bassin d'Aubenas sera présent à Vinezac du 12 au 23 février 2018, pour les vacances d'hiver.

Centre d'accueil Le Palabre : 04.75.35.00.75.

### Bus itinérant Information jeunesse

Le minibus Information jeunesse de la Mission locale stationnera à Vinezac place de la mairie le 14 février 2018 de 14h30 à 17h30.

Il vient à la rencontre des jeunes de 12 à 25 ans, de leurs familles, des professionnels de la jeunesse en recherche d'information sur diverses thématiques : emploi, études, formations, logement, loisirs, santé, mobilité internationale, vacances, en lien avec les structures ressources spécialisées sur le territoire.



Une animatrice répondra à leurs questions et les conseillera à partir de leurs attentes. Le bus est équipé d'un accès internet, du téléphone, de ressources documentaires

## Bus santé du Collectif Sud

Il stationnera le vendredi 16 mars 2018 (devant la bibliothèque) de 9h00 à 17h00.

Il a pour objectif d'améliorer et de faciliter l'accès au dépistage de la rétinopathie diabétique, principale cause de cécité en France. Ce dépistage est destiné aux personnes diabétiques n'ayant pas eu de fond d'œil depuis un an et n'ayant pas de consultation ophtalmologique prévue dans l'année.

En complément de ce dépistage, le bus santé propose aussi un volet prévention promotion de la santé, notamment un soutien au dépistage des cancers du sein et colorectal ainsi qu'un volet éducation thérapeutique du patient pour accompagner les programmes diabète et maladie cardio-vasculaires. **Les personnes concernées peuvent d'ores et déjà prendre rendez-vous.**

### COMMENT FAIRE ?

#### Parlez-en à votre médecin

Contactez-nous pour prendre rendez-vous !



> 04 75 85 17 36

> bussante@collectifsud.fr



Collectif SUD

**Il ne s'agit aucunement de consultation médicale ou de consultation d'ophtalmologie.**

## Etat Civil du 1<sup>er</sup> janvier au 13 décembre 2017

### Avis de naissance

**Elyes Deon**,  
né le 7 janvier 2017  
**Marielle Belamy**,  
née le 27 janvier 2017  
**Néo Barrière**,  
né le 27 février 2017  
**Elina Moulin**,  
née le 14 mars 2017  
**Enzo Lopez**,  
né le 31 mars 2017  
**Neylan Vanniere**,  
né le 10 avril 2017  
**Tymaé Goba Ble**,  
né le 5 mai 2017  
**Lisandro Da Rocha Paporin**,  
né le 10 juillet 2017  
**Antonin Bernard**,  
né le 1<sup>er</sup> août 2017  
**Lauryne Chartier**,  
née le 15 septembre 2017  
**Louane Desfachelle**,  
née le 16 septembre 2017  
**Sacha Silly**,  
née le 17 octobre 2017  
**Lyvio Sartori**,  
né le 2 novembre 2017  
**Soline Arrès Faure**,  
née le 26 novembre 2017

### Décès

**Robert Cordier**,  
décédé le 19 janvier 2017  
**Marcel Cellier**,  
décédé le 28 janvier 2017  
**Jeanne Bertrand, née Charbonnier**,  
décédée le 4 février 2017  
**Lazare Pujes**,  
décédé le 12 février 2017  
**Marie Brousse, née Descours**,  
décédée le 21 février 2017  
**Roger Roure**,  
décédé le 15 mars 2017  
**Nicole Berry, née Panin**,  
décédée le 8 avril 2017  
**Jean Labrot**,  
décédé le 13 avril 2017  
**Virginie Soleilhac, née Gardes**,  
décédée le 28 avril 2017  
**Isabelle Lançon**,  
décédée le 26 mai 2017  
**Annie Bauchiero, née Fancello**,  
décédée le 10 juillet 2017  
**Djaotoly, née Mauricia**,  
décédée le 9 août 2017  
**Jean Mathon**,  
décédé le 28 octobre 2017  
**Jean-Marc Marcon**,  
décédé le 12 novembre 2017  
**Serge Bonnaud**,  
décédé le 1<sup>er</sup> décembre 2017

### Mariages

**Christophe Callin et Noémie Ray**, le 22 juillet 2017  
**Fabien Parat et Elodie Favolle**, le 26 août 2017

## Madame Vidil a eu cent ans

Grande fête à l'EHPAD de Vinezac le mercredi 4 octobre 2017 : Madame Vidil, Fernande Nogier de son nom de naissance, célébrait ses cent ans (et deux jours) !



Entourée de sa famille et d'amis, d'élus du Conseil municipal, des membres du CCAS et, bien sûr, du personnel et des autres résidents de l'EHPAD, Madame Vidil a montré bon pied bon oeil et bonne voix, puisqu'elle a même fredonné quelques chansons. Bouquets, cadeaux, chocolats, bonbons et champagne n'ont pas manqué pour cet événement.

J.M.

Souhaitons à Fernande Vidil de couler encore beaucoup de jours heureux à Vinezac.

## Récoltes d'automne à la bibliothèque de Vinezac

Quinze jours de vacances, c'est parfois un peu long. Les bibliothécaires bénévoles de Vinezac ont organisé les 24 et 25 octobre 2017, à la bibliothèque municipale, deux après-midis d'activités manuelles pour les enfants, à partir de livres d'art.

Il s'agissait de faire aussi bien que les artistes en utilisant la nature d'automne : feuilles de toutes les couleurs, petites pommes de pin, châtaignes, branchilles etc. Les deux groupes, d'environ une dizaine d'enfants chaque jour, n'ont pas vu passer le temps pendant les deux heures et demie de cet atelier, bien encadré par trois des bénévoles, rivalisant d'invention et de patience dans la réalisation de leurs idées.



L'imaginaire et l'habileté manuelle, rassemblés, ont créé des merveilles et les enfants sont repartis très fiers de leurs créations, après un goûter roboratif : l'art, ça creuse !

Les bénévoles ont déjà prévu de recommencer pendant les vacances d'hiver.

J.M.

## Du pain sur les planches pour les écoliers de Vinezac

Mardi 21 novembre 2017, la classe de CM2 a commencé sa journée de façon insolite : les écoliers ont assisté à une répétition du spectacle qui leur a été offert le 15 décembre 2017 par l'école et la Mairie, intitulé *Rêve à sons*. Avec l'accompagnement de Grégoire Terme, de la compagnie de théâtre La Grange à papa, basée à Villeneuve-de-Berg, et de Camille Guillemet et Mélanie Lemaire, de la compagnie *Rêve à sons de Vals-les-Bains*, les élèves se sont initiés aux côtés techniques du théâtre, aux différentes façons de répéter une pièce, le filage, la répétition à l'italienne, la couturière... D'abord spectateurs attentifs et fascinés, ils sont ensuite devenus acteurs, complices des artistes initiateurs, et ont répété eux-mêmes, fiers et ravis, un court extrait du spectacle, extrait qu'ils ont joué devant leurs camarades moins âgés pour la fête de Noël de l'école. Ces travaux pratiques mettaient un point d'orgue au travail effectué avec leur professeur pendant plusieurs mois sur le genre théâtral.

La municipalité de Vinezac avait accueilli les artistes en résidence dans la salle du château Julien pendant les trois jours précédents pour leur permettre de répéter le spectacle et de préparer cette médiation avec les enfants. Deux répétitions, cette fois ouvertes à tout public, ont également eu lieu le mercredi après-midi dans la même salle, pour la grande joie de petits et de plus grands spectateurs.



J.M.

## Associations de Vinezac

La liste des associations de Vinezac est disponible sur papier en mairie ou en ligne sur le site municipal (rubrique Vie au village / associations / liste des associations 2017-2018).

La vie associative à Vinezac est très riche, quels que soient les domaines dans lesquels œuvrent les bénévoles pour le plaisir, l'animation et l'intérêt du village. Nous avons le plaisir de vous annoncer la création de deux nouvelles associations en ce dernier trimestre 2017, qui viennent de déposer leur inscription et leurs statuts en Préfecture : nul doute qu'elles susciteront l'intérêt de beaucoup d'entre nous.

- Cours pour la vie : organisation d'événements sportifs à but généreux.
- Dessin, Presse, Caricature : promotion du dessin.

Nous signalons aussi que l'association Amicale des boules vinezacoises a changé de dirigeants : le Président est Gilles Krasousky, le Trésorier Wilfrid Kob, le secrétaire Jean-Pierre Rochas.

## Cours pour la vie



Suite à la douloureuse perte d'Audrey Civate et pour perpétuer ses valeurs, sa mémoire et son goût pour la course à pied, son conjoint, sa famille et ses amis ont décidé la création d'une Association dénommée Cours pour la vie.

Les membres de cette Association organisent une manifestation contre le cancer avec un parcours de 10 kms (marche, course à pied, vélo) le dimanche 8 avril 2018.

Ce RUN AUDREY ne se veut pas être une compétition, seulement la participation d'un maximum de personnes généreuses et motivées, unies pour la bonne cause.

L'intégralité des bénéfices et des dons sera reversée en partie à la ligue contre le cancer et en partie à l'association Aide et Accompagnement du service oncologie de l'hôpital d'Aubenas qui œuvre pour une meilleure prise en charge des malades et de leurs familles.

Les modalités pratiques de cette journée seront visibles prochainement sur la page d'un réseau social que nous allons relayer et sur le site municipal.

Nous comptons sur votre générosité, pour Audrey, et pour ceux qui se battent contre cette maladie.

Nous espérons un maximum de personnes ce jour-là ; elle le méritait tellement et aurait adoré cette belle initiative.

Le Bureau de l'association :  
Mélanie Salel, Sabine Zagar, Jean-Christophe Arlaud, Anita Bayle

## Dessin, Presse, Caricature

Cette association a pour Président Jacky Boyer, peut-être plus connu sous son pseudonyme : Jafy, dessinateur et caricaturiste apprécié. Son objectif est de promouvoir le dessin sous toutes ses formes, dessin de presse, caricature, dessin... tout court

Pour cela, Jafy veut donner aux enfants du village, le mercredi après-midi, l'occasion d'apprendre à ses côtés les façons de dessiner. Il veut aussi continuer le Festival de la caricature qui a lieu en même temps que la Fête du terroir et du patrimoine organisée par Vivre à Vinezac et organiser des expositions temporaires à Vinezac.



7 au 21 janvier 2018 : exposition, salle du château Julien.

Mercredi 10 janvier 2018 : atelier de dessin (de 8 à 15 ans), salle de réunion à côté de la bibliothèque. J.BOYER - 380, route du village - 06.77.11.51.30

## Halloween 2017

L'Amicale laïque de Vinezac a un peu déplacé la fête de Halloween dans le calendrier, la fixant au samedi 11 novembre 2017 pour le plus grand bonheur des écoliers, en vacances lors de la date officielle de la fête.

Comme l'an dernier, parents et responsables de l'association ont rivalisé d'invention et de tendresse pour gâter les petits (et les moins petits...) Après le défilé dans les rues du village, tous ont investi la salle du château Julien, superbement décorée, pour quelques heures de jeux et d'animation.

Les citrouilles sculptées avaient été déposées sur le grand escalier intérieur du château, tout illuminé par les bougies qu'elles contenaient. Il a été difficile au jury, quatre élues de Vinezac, de choisir les trois prix récompensant l'imagination, le travail, l'humour, de ces réalisations.

De même, le concours de déguisement a reçu un franc succès, après le défilé sur la scène de la trentaine de concurrents, un par un. Trois prix, là aussi, ont récompensé l'originalité, le "fait-maison", et le maquillage réussi.

Tout cela, bien sûr, sans oublier l'avalanche de gâteaux et de bonbons sans lesquels cet Halloween, comme toutes les fêtes, ne serait pas tout à fait réussi ! Un sans faute : la joie des enfants faisait plaisir à voir.



Le Bureau de l'association

## Vivre à Vinezac

La dixième Fête du terroir et du patrimoine a eu lieu les 16 et 17 septembre 2017 et a accueilli le deuxième Festival de la caricature. Comme chaque année, le succès était au rendez-vous, aussi bien auprès des créateurs et producteurs que des visiteurs vinezacois ou extérieurs au village. Les nombreux échanges se déroulent dans les ruelles ou les salles du Village de caractère dont chacun peut apprécier le charme. La présence des jeux traditionnels en bois a favorisé les relations intergénérationnelles. La bombine reste un moment fort du dimanche. La Peña a participé à la convivialité de la fête, tout comme la disponibilité des bénévoles : un grand merci à eux. Un merci aussi à la municipalité, aux sponsors, à Chantal et Christian Cornu qui ouvrent leur demeure aux créateurs.



En 2018, la Fête aura lieu les 15 et 16 septembre. Des animations culturelles sont également prévues.

Pour suivre l'association et son actualité :  
Mail : [vivreavinezac@orange.fr](mailto:vivreavinezac@orange.fr)  
Site : [vivreavinezac.jimdo.com](http://vivreavinezac.jimdo.com)

Claire Mollier

## Vinezac Sauvegarder pour transmettre

Tout au long de cette année 2017 notre association a poursuivi avec ténacité et bonheur ses activités et animations.

### Les activités



Le débroussaillage des chemins communaux chaque troisième samedi du mois (sauf en période estivale) permet l'entretien indispensable des chemins déjà balisés. Quelques bénévoles en plus permettraient l'ouverture de nouveaux chemins avec la création d'une équipe qui pourrait œuvrer aux jours et heures de son choix en respectant le programme fixé pour les lieux. Alors si vous savez manier la tronçonneuse ou simplement le sécateur et le râteau et si vous avez un peu de temps de libre, venez donc nous aider ! Faites un essai, c'est sans engagement de votre part !

C'est une activité très conviviale et la Mairie offre l'apéritif aux participants.

Ces chemins sont bien fréquentés tant par les touristes que par les Vinezacois. Ils sont répertoriés sur le site [visorando.com](http://visorando.com) et ont notamment fait l'objet d'une marche découverte commentée lors de la Fête de la randonnée le 21 mai 2017.

## Les animations

La soirée théâtre-repas du 22 mars 2017 avec la Cie Les Uns Parfaits a fait salle comble.

Notre Vinezac en musique du 1<sup>er</sup> juillet a attiré nombre de visiteurs grâce à une programmation diversifiée et de qualité.

Cette année encore notre association a accueilli le trio Las Famatinas pour un concert à l'église et une répétition publique au château Julien les 26 et 28 juillet 2017.

Nous avons terminé l'année en chansons avec une soirée concert-repas très réussie, le 2 décembre 2017 à la salle polyvalente avec le chanteur et musicien Yves Marmouset et son épouse : intervention surprise d'enfants qui ont formé un chœur improvisé pour la chanson *Les lacs du Connemara* ! La salle était pleine et le repas partagé simple et convivial.

Le bilan financier qui résulte de ces animations permet à l'association d'abonder le compte spécial qu'elle a ouvert pour financer le but premier de ses statuts : aider à la restauration de la toiture de l'église, monument classé.

En 2018 notre association va renouveler son Conseil d'administration et son Bureau. Vous êtes cordialement conviés à notre Assemblée générale publique du 30 mars 2018.

Nous avons également programmé une soirée théâtre-repas avec la Cie Les Uns Parfaits pour la pièce *Sous les yeux des femmes garde-côtes*, de l'auteur hongrois Pál Békés le 3 mars 2018, notre Vinezac en musique le 23 juin 2018, un concert si possible dans l'église fin juillet 2018, une soirée théâtre-repas avec la Cie Cigalon pour un spectacle inspiré de la trilogie de Pagnol, fin novembre 2018.

Enfin nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui nous aident par leur soutien financier (adhérents, donateurs privés ou commerçants), par leur aide attentive (personnel de la Mairie et Conseil municipal) par la mise à disposition de l'église (Paroisse) et vous souhaitons à tous une très bonne année 2018.

Brigitte Girard

---

## Vœux du Maire

La cérémonie à l'occasion des vœux du Maire aura lieu le **vendredi 12 janvier 2018 à 19h00** en salle polyvalente. A cette occasion, les jeunes gens nés en 2000, qui vont donc avoir 18 ans en 2018 et devenir majeurs et citoyens à part entière, se verront remettre leur *Livret du Citoyen*, la brochure *Le passeport pour la majorité* et un petit présent.



## Agenda

7 - 21 janvier : Exposition de dessins. Dessin, Presse, Caricature. Château Julien.

10 janvier : Atelier dessin pour les 8 - 15 ans. Dessin, Presse, Caricature. Salle de réunion sous la mairie.

12 janvier : Vœux du Maire. Salle polyvalente. 19h00.

2 février : Concert de la classe d'accordéon du CEMA, suivi d'une soirée dansante. Les Amis de la Bibliothèque. Salle polyvalente.

12 au 23 février (vacances d'hiver) : Centre-aéré itinérant. Le Palabre.

14 février : Bus itinérant information jeunesse. Mission Locale. Place de la mairie. 14h30 - 17h30

Vacances d'hiver : Animations pour les enfants. Les Amis de la Bibliothèque.

3 mars : Carnaval. Amicale laïque. Château Julien. 08h00 - 19h00.

3 mars : Théâtre. Vinezac Sauvegarder pour transmettre. Salle polyvalente. 17h00.

6 mars : Spectacle Henri Blanc. CCAS. Château Julien. 14h30.

11 mars : Loto. Amicale laïque. Salle polyvalente et salle Alain Rouvière.

16 mars : Bus santé. Collectif Sud. A côté de la bibliothèque municipale. 9h00 - 17h00.

8 mars : RUN AUDREY. Cours pour la vie.

Avril : Exposition d'arts plastiques. Vivre à Vinezac.

28 mai : Vide Grenier. Amicale laïque.

1 juin : Paroles en Festival : *Histoires de parfums*. Mairie et CCBA. Château Julien.

23 juin : Vinezac en musique. Vinezac Sauvegarder pour transmettre. Boulodrome.

29 juin : Fête de l'école.

14 juillet : Fête Nationale. Feu d'artifice. Organisée par les classards et la Mairie.

15 et 16 septembre : Fête du terroir et du patrimoine. Vivre à Vinezac.

**Bien sûr, nous vous rappellerons et préciserons ces dates et celles qui s'y ajouteront en les inscrivant sur l'agenda du site municipal et dans les Lettres mensuelles d'information .**

## Rappel

En raison des changements dans l'équipe du secrétariat de Mairie, les horaires d'ouverture de la Mairie et de l'Agence postale changent dès le début janvier.

### Horaires de la Mairie

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 / Le mardi : 14h00 – 16h30

Le samedi des semaines impaires : 9h00 – 12h00

### Horaires de l'Agence postale communale

Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h00

Fermée le samedi